

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 14/2017

**Préavis pour la réfection de
l'ancien arsenal de Praz-
Riond**

Lavey, le 9 mai 2018

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la réfection de l'ancien arsenal de Praz-Riond.

Contexte

Nous sommes propriétaire de deux bâtiments issus de l'échange avec la Confédération de la parcelle N° 280 de Lavey-Morcles. En 1995, cet échange avait permis la construction d'un lance-mines enterré pour le dispositif défensif du fort de Dailly.

Le site comprend deux bâtiments, à savoir un cantonnement avec dortoir et réfectoire, ainsi qu'un grand dépôt, construit principalement en bois. Si le cantonnement est régulièrement loué l'été et se trouve dans un bon état, il n'en est pas de même pour le dépôt (ancien arsenal). En effet, ce dernier est devenu vétuste et son emploi dangereux. Nous ne l'utilisons qu'une fois par année pour le traditionnel Conseil communal de Praz-Riond. C'est ce bâtiment qui fait l'objet du présent préavis.



Pour remédier à cette situation et pour tenir compte de l'usage restreint de ce bâtiment, la Municipalité a étudié trois options:

- Une réfection partielle de la toiture du bâtiment, pour assurer la sécurité minimale,
- Une réfection totale de la toiture du bâtiment,
- Une démolition de l'entier du bâtiment.

Etat général:

Le bâtiment (ancien arsenal):

Une inspection générale a permis de définir que certaines pannes extérieures sont dans un piteux état, ce qui rend leur renforcement obligatoire.



On peut facilement se rendre compte du grand volume que représente le bâtiment.



En l'état, la Municipalité ne souhaite plus prendre le risque d'organiser des séances ou d'autoriser l'accès à ce bâtiment tant que des travaux de renforcement n'auront pas eu lieu.

Travaux et coût :

La Municipalité a demandé trois offres, soit une pour la réfection partielle, une pour la réfection totale et une pour la démolition du bâtiment.

Offre pour réfection partielle comprenant :

- Installation de chantier
- La location d'une nacelle
- Le contrôle de l'étanchéité
- La réparation des chéneaux et des écoulements d'eau pluviales
- La repose de lambris de toiture et le renfort des pannes, larmiers, fixation des façades

Offre	: Fr. 25'164.—
Divers et imprévus	: Fr. 2'836.—
Total	: Fr. 28'000.—

Offre pour réfection totale comprenant :

- L'entier des éléments de l'offre partielle
- La pose d'un échafaudage
- Le remplacement du toit (ferblanterie couverture)
- La plus-value
- La consolidation du mur pour l'évacuation

Offre	: Fr. 109'200.—
Divers et imprévus	: Fr. 5'800.—
Total	: Fr. 115'000.—

Offre pour la démolition comprenant :

- Installation de chantier
- Travaux de démolition

Offre	: Fr. 81'852.—
Divers et imprévus	: Fr. 3'148.—
Total	: Fr. 85'000.—

Choix de la Municipalité

Sur la base des offres ci-dessus et tenant compte de la faible utilisation du bâtiment, la Municipalité propose d'investir le minimum de frais, soit de valider l'offre pour une réfection partielle. Cette intervention, pour un coût raisonnable, rendra possible l'utilisation pour une dizaine d'années. La question de l'avenir de ce dépôt restera en revanche ouverte à long terme.

Synthèse

Total des travaux : Fr. 28'000.-
Financement : prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt
Imputation : Bilan, compte N° 9213.09, à créer
Amortissement : amortissement sur 10 ans sur le compte N° 351.3303, à créer, la première fois l'année de réalisation des travaux

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 14/2018 du 9 mai 2018
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'ancien arsenal de Praz-Riond et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 28'000.--.

Adopté en séance de la Municipalité le 16 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku

The image shows the official seal of the Municipality of Lavey-Morcles. It is an oval-shaped emblem with a central shield. The shield features a crown at the top, a banner with the words 'LIBERTE ET PATRIE', and a smaller shield below. The words 'LAVEY-MORCLES' are written in a semi-circle at the bottom of the oval, and 'MUNICIPALITE' is written in a semi-circle at the top. The seal is stamped over the signatures of the Syndic and the Secretary.